

Une école en pédagogie Institutionnelle : un projet politique d'école inclusive

L'élève qui vient pour la première fois à La Voie Lactée, orienté par l'office médico-pédagogique (OMP), arrive habituellement avec ses parents dans le but de se faire une idée de l'école dans l'éventualité d'une inscription pour l'année scolaire suivante.

Enfant timide, erratique, au regard tantôt fuyant – tantôt explorateur, à l'échange langagier désordonné, avec une parole exprimant quelquefois des états d'âme. Lors d'une première approche de la part d'un de nos collègues avec qui l'accueil s'est organisé, une phrase nous frappe souvent dans la bouche de l'enfant : « Je suis nul.le ! » Ces trois mots véhiculent une souffrance, une blessure et pourquoi pas un appel. Plusieurs de ces enfants fréquentent divers établissements spécialisés. Ils donnent l'image d'être installés dans une psychologie d'échec, ils sont habités par le sentiment de médiocrité. Les parents, à l'écoute de nos explications, expriment l'espoir profond de pouvoir inscrire leur enfant à La Voie Lactée parce que « ici c'est une vraie école », comme ils disent.

Inclure leur enfant dans une structure scolaire, dont le programme fait partie du PER (Plan d'Etudes Romand), instaure le narcissisme blessé des parents et cela génère de l'espoir pour l'avenir de leur enfant.

Le projet de l'école

L'enfant est une personne

L'émancipation et l'épanouissement sont des droits¹

Le projet de l'école La Voie Lactée mène l'élève vers des situations d'apprentissage dans un cadre organisé selon les « trois pôles » :

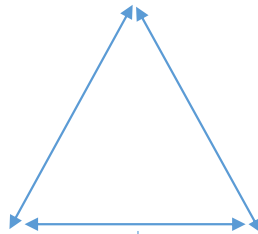
¹ annexe 1 : 2^e page de la charte de l'école La Voie Lactée

Les 3 pôles de l'école La Voie Lactée

NOS VALEURS

Solidarité, altruisme, participation, coopération, autonomie, liberté, émancipation (expression libre), communication, socialisation démocratique

Interaction entre : je-nous / moi-les autres / égalité-équité / individuel-collectif / intellectuel-socioaffectif / être-faire / école-société



DIMENSION THEORIQUE

La pédagogie institutionnelle et la pédagogie Freinet, selon lesquelles :

- L'élève est auteur de son apprentissage
 - La classe est un lieu où « les institutions médiatrices » dynamisent le désir d'apprendre, organisent le travail.
 - Le dispositif institutionnel régule les rapports interpersonnels, prévient la violence, assure à l'élève une place qui bannit toute logique d'exclusion grâce à la participation démocratisante de tous les partenaires de la praxis pédagogique.
- L'élève est dans une dialectique qui rend possible la construction du savoir, la constitution de la loi et la construction de la personne.

Nos références

La pédagogie : Célestin Freinet, Fernand Oury, Aïda Vasquez, Catherine Pochet, René Laffitte, Maurice Marteau, Danielle & Marcel Thorel, Paolo Freire, Daniel Hameline, Philippe Meirieu, Etienne Vellas

La psychanalyse : « **L'inconscient est dans la classe et parle** » (Fernand Oury), Sigmund Freud,

Jacques Lacan, Jean Oury, Pierre Delion, Françoise Dolto, Mireille Cifali, Francis Imbert

La psychosociologie de groupe : Kurt Lewin, J.L. Moreno, Karl Rogers, Wilfred Bion, Jacques Lewin

Sociologie : Pierre Bourdieu, Jacques Pain

Psychologie : Henri Wallon, Jean Piaget, Lev Vygotski

La relation éducative : Mireille Cifali, Jeanne Moll

L'autorité éducative : Patrick Robo, Martine Boncourt

La sanction éducative : Eirick Prairat, Janusz Korczak, Anton Makarenko

DIMENSION PRAXEOLOGIQUE

Les lieux de parole :

Quoi-de-neuf ; Nos nouvelles du week-end ; Conseil de classe et d'école ; choix de textes ; philosophie ; bilan de la journée ou çavati.

-Projet d'école, de la classe, de l'élève

-Contrat psychopédagogique négocié et signé par l'élève, les parents et les enseignants

-Plan de semaine et journalier

-Evaluation formatrice :

système de ceintures de niveaux ou de couleurs ; monnaie intérieure ; sanctions positives et négatives ; marché.

Techniques :

Textes libres ; journal ; correspondance ; albums-enquêtes ; présentation de recherches ; recherches mathématiques ; mathématiques vivantes.

Travail individualisé, par petits groupes, collectifs

Les responsabilités (métiers d'élèves)

Mutualisation d'apprentissage

Echanges ou travail interclasse

L'espace classe est vivant, décoré avec les œuvres des élèves mais aussi avec des panneaux de toutes informations : projets ; calendriers ; dates importantes de la vie de la classe.

La mémoire collective est conservée dans le livre de la classe.

Référence : E. Vellas, Pour parler clair, définir la pédagogie, *Dialogue* N°141, 2011

Ces pôles inspirés par le mouvement d'Education Nouvelle et plus précisément par les pédagogies Freinet et Institutionnelle forment la base qui met en marche des adaptations évolutives de la praxis pédagogique. Adaptations permanentes aux particularités des élèves et à la complexité des apprentissages.

L'orientation psychopédagogique qui se révèle, exprime un choix éthique et politique. Les finalités visent d'un côté à respecter le devoir de la société d'égalité d'accès à l'apprentissage et de l'autre à l'équité des conditions du développement global de l'enfant. Le fait d'inclure dans une école les enfants souffrant psychologiquement, désaffiliés des structures scolaires en usage, est un acte de cohérence avec la déclaration des droits de l'enfant et des avancées des sciences humaines (sciences de l'éducation, sciences politiques et sociales, psychologie). L'engagement des élèves est investi grâce au dispositif d'institutions médiatrices et aux outils conceptuels mentionnés dans le schéma des « trois pôles ».

Le Conseil : organe fondateur, fédérateur, formateur (Les 3 F)

Le conseil est une réunion de tous les membres de l'école ou de la classe.

Il s'agit d'un lieu de parole parmi d'autres, mais le seul qui a le pouvoir d'instituer d'autres institutions. Il est un lieu – temps pour informer, proposer, délibérer, décider, organiser, critiquer, sanctionner, réguler, remercier, féliciter.

Son rituel met l'élève dans une position de pouvoir déterminer les conditions du travail et la vie du collectif. Cette position de pouvoir de détermination fait naître et développer le désir de participer au sort de l'école et de la classe et aussi le désir de savoir et apprendre.

Le conseil se tient dans un lieu précis, à un moment précis, avec un ordre du jour précis, régi par ces propres règles.

L'ordre du jour

Lecture des dernières décisions – Procès-verbal

Lecture des informations des délégués des groupes de travail

Informations générales

Propositions - débats – décisions

Point sur : journal, métier, ceinture d'évaluation

Critiques

Félicitations

Le cadre du conseil avec ses principes et règles par rapport à l'écoute, la prise de parole, l'argumentation, l'expression de point de vue, la responsabilité, représente un lieu d'apprentissage de la démocratie parce que mobilisateur à la participation de l'élève au pouvoir collectif :

Pouvoir judiciaire - lors de critiques et de félicitations

Pouvoir gouvernemental - lors de propositions et de projets

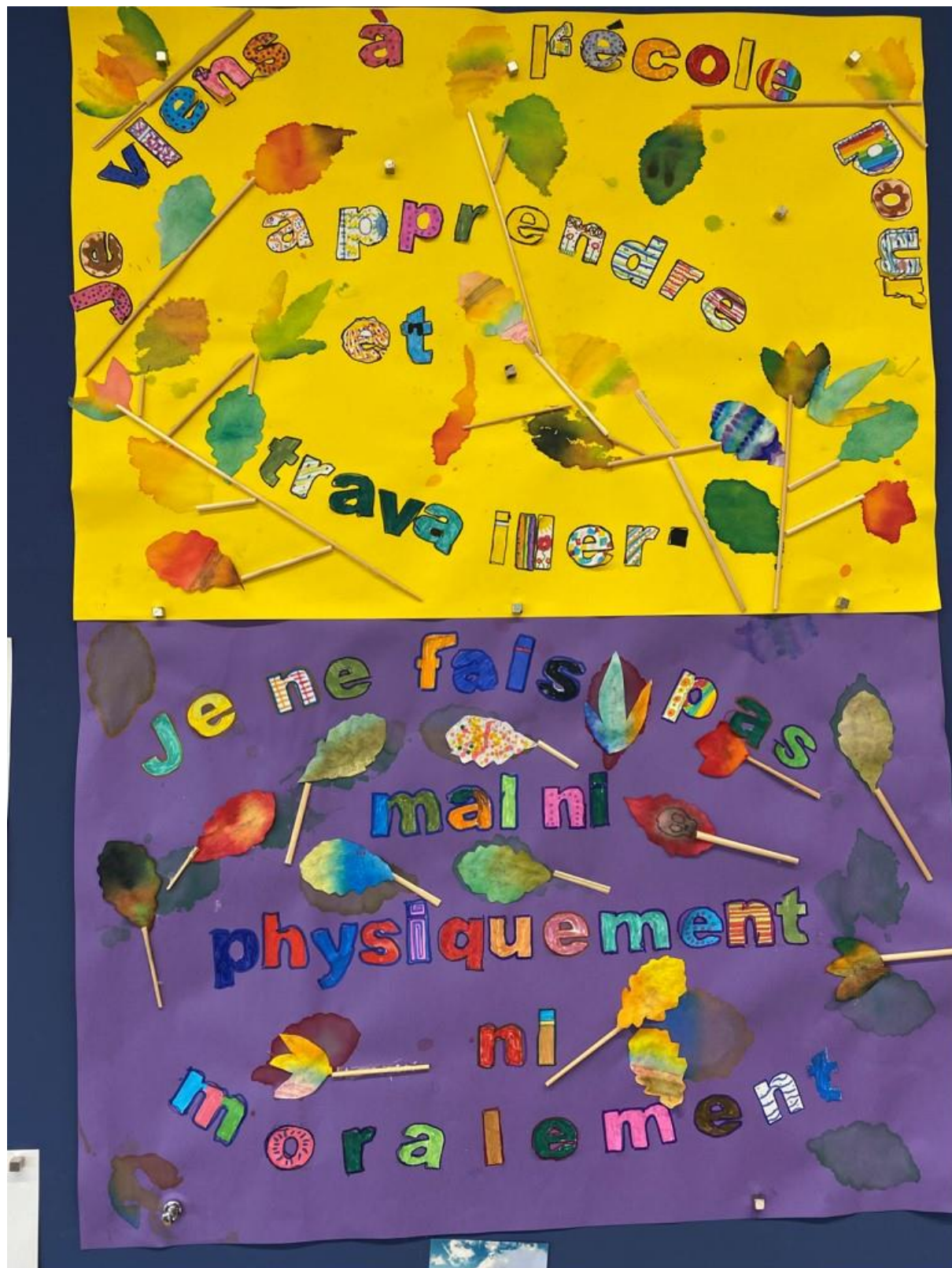
Pouvoir législatif - lors d'élaboration des règles de vie et de travail

« le processus d'élaboration collective est à la fois thérapeutique et politiquement formateur » dit Raphaël Doridant (enseignant français en PI)

Les 2 lois de l'école :

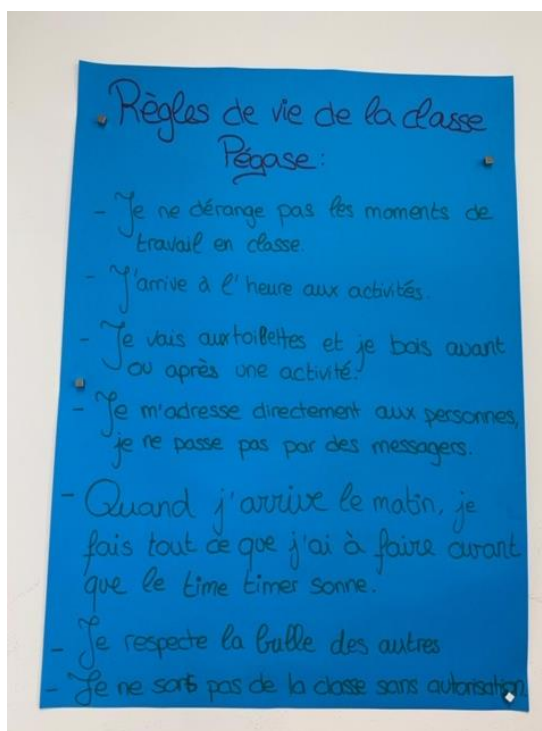
« Je viens à l'école pour travailler et apprendre »

« Je n'ai pas le droit de faire mal ni physiquement ni moralement »



Au début de chaque année scolaire, nous présentons et explicitons ces deux lois non négociables tant lors du conseil de classe que lors du conseil d'école. Ensemble, nous cherchons à faire apparaître les représentations que les élèves se font de ces deux lois.

Les séances interactives des conseils, cadrées par le rituel rigoureux et sécurisant, mobilisent la participation des élèves et les aident à exprimer et en même temps à élaborer des règles s'inspirant des lois. C'est à partir de cette réflexion que nous négocions, établissons et affinons des règles de travail et de vie scolaire. Les règles font sens ici et maintenant et projettent l'élève dans les conditions du vivre ensemble. Etant donné que ces règles sont le résultat d'une élaboration commune, elles représentent la réalité des besoins et des attentes du groupe et forment la base du sentiment d'appartenance. Chaque participant, qu'il soit élève ou adulte, dispose d'une seule voix et l'adoption de la règle se fait à la majorité. Ces règles sont « nos règles » qui assurent les conditions indispensables à la vie commune, à notre travail et à notre apprentissage. Ainsi les adultes et les élèves sont égaux devant les lois et les règles.²



Un exemple des règles d'une classe

² Annexe 2 : les règles de vie dans l'école La Voie lactée

L'ère nouvelle

« Rien n'est permanent, sauf le changement. »
Héraclite (VIème s. avant J.-C.)

La Voie Lactée, en septembre 2018, s'est installée dans ses propres locaux qui font partie d'un ensemble de quatre bâtiments d'Etablissements Publics dans l'écoquartier des Vergers (Meyrin). C'est un aboutissement et en même temps cela signifie une étape supplémentaire pour La Voie Lactée. Aux Vergers, il y a deux écoles qui ont la volonté d'étudier une expérience collaborative nourrie par le concept d'école inclusive. Grâce à l'ensemble architectural, nous pouvons dire qu'une inclusion physique s'est déjà réalisée. Bien sûr, il s'agit de deux entités distinctes : deux écoles primaires, l'une régulière, les Vergers et l'autre spécialisée, La Voie Lactée, chacune avec sa propre direction et orientation pédagogique. Cette inclusion architecturale nous permet une forme de coexistence qui nous mènera à un projet de mutualisation d'activités selon la volonté des équipes des deux écoles. Pour l'instant nous partageons avec bonheur des espaces de récréation que nous prenons au même moment. Nous partageons aussi le même repas de midi dans le bâtiment réservé au restaurant scolaire et mélangeons nos élèves pour les activités parascolaires durant la pause de la mi-journée. Nous organisons ensemble des activités culturelles et sociales : la fête des Ecoles (promotions), la fête de l'Escalade, la chorale, le tournoi de football, les semaines à thèmes. Sept élèves de la Voie Lactée, selon des projets personnalisés, participent au travail de quatre classes de l'école des Vergers, pour les cours de géographie, histoire et anglais.

Ce que nous avons entrepris jusqu'à maintenant nous motive à poursuivre nos échanges et dialogues entre les hiérarchies administratives et les équipes respectives des deux écoles. Nous considérons d'ailleurs que sa réalisation forme une étape du processus vers une école inclusive.

Il est nécessaire d'étudier la faisabilité, les enjeux, et l'impact dans le paysage pédagogique genevois d'un tel projet. Ce concept de mutualisation d'activités nous mènera à réfléchir à une conception d'école où le choix et l'articulation des outils pédagogiques permettront à chaque enfant d'exercer son métier d'élève et où l'hétérogénéité dans la classe est une source du « penser » et de « l'être ».

Cette école inclusive ne se réalisera pas par décret.

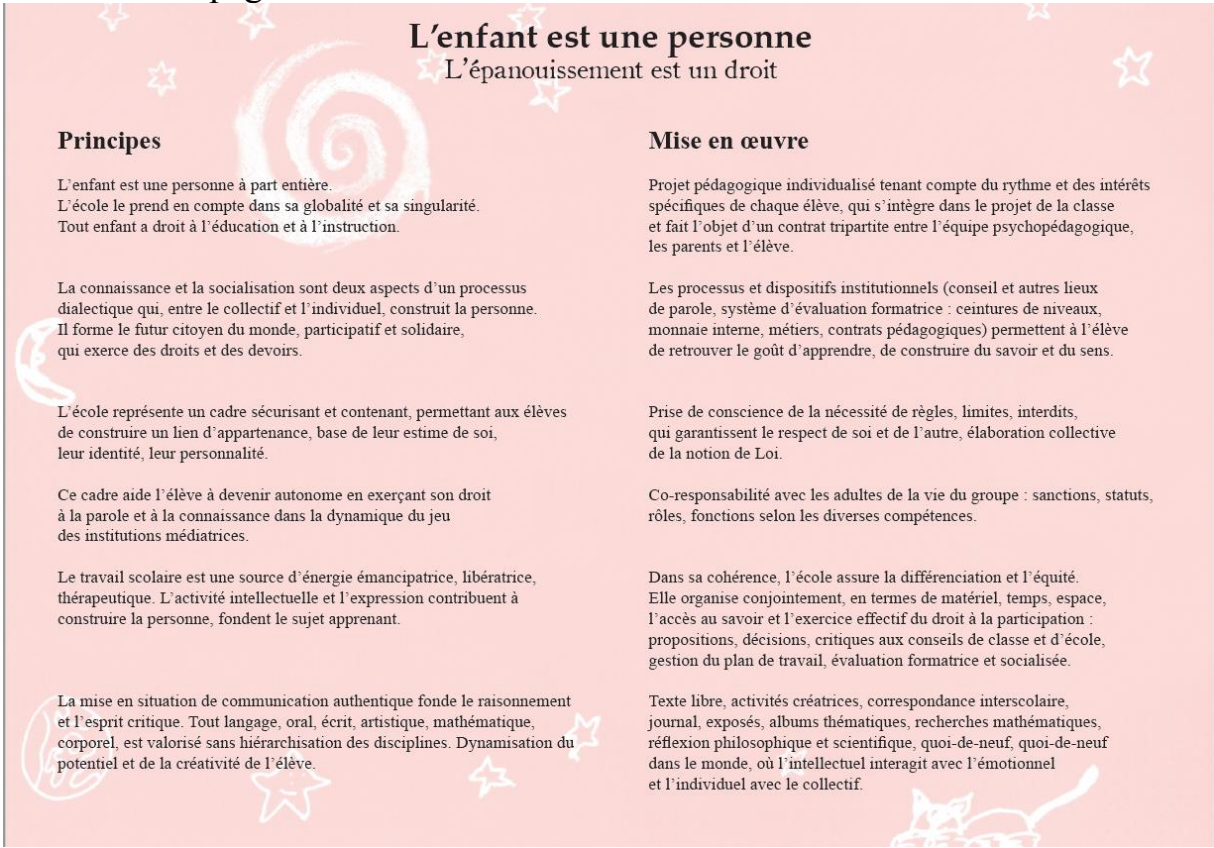
Cela nécessite de mettre en perspective, de revoir et d'analyser le système scolaire et de s'éloigner de l'idéologie de la sélection et de la compétition qui mène à l'exclusion.

Vivre c'est formidable, apprendre à mieux vivre ensemble sera un des buts des écoles des Vergers et de la Voie Lactée.

Dina Borel, psychopédagogue, fondatrice de l'école La Voie Lactée
Roland Russi, psychopédagogue, directeur de l'école

Annexes :

Annexe 1 : 2^e page de la Charte de La Voie Lactée



L'enfant est une personne
L'épanouissement est un droit

Principes	Mise en œuvre
L'enfant est une personne à part entière. L'école le prend en compte dans sa globalité et sa singularité. Tout enfant a droit à l'éducation et à l'instruction.	Projet pédagogique individualisé tenant compte du rythme et des intérêts spécifiques de chaque élève, qui s'intègre dans le projet de la classe et fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'équipe psychopédagogique, les parents et l'élève.
La connaissance et la socialisation sont deux aspects d'un processus dialectique qui, entre le collectif et l'individuel, construit la personne. Il forme le futur citoyen du monde, participatif et solidaire, qui exerce des droits et des devoirs.	Les processus et dispositifs institutionnels (conseil et autres lieux de parole, système d'évaluation formatrice : ceintures de niveaux, monnaie interne, métiers, contrats pédagogiques) permettent à l'élève de retrouver le goût d'apprendre, de construire du savoir et du sens.
L'école représente un cadre sécurisant et contenant, permettant aux élèves de construire un lien d'appartenance, base de leur estime de soi, leur identité, leur personnalité.	Prise de conscience de la nécessité de règles, limites, interdits, qui garantissent le respect de soi et de l'autre, élaboration collective de la notion de Loi.
Ce cadre aide l'élève à devenir autonome en exerçant son droit à la parole et à la connaissance dans la dynamique du jeu des institutions médiatrices.	Co-responsabilité avec les adultes de la vie du groupe : sanctions, statuts, rôles, fonctions selon les diverses compétences.
Le travail scolaire est une source d'énergie émancipatrice, libératrice, thérapeutique. L'activité intellectuelle et l'expression contribuent à construire la personne, fondent le sujet apprenant.	Dans sa cohérence, l'école assure la différenciation et l'équité. Elle organise conjointement, en termes de matériel, temps, espace, l'accès au savoir et l'exercice effectif du droit à la participation : propositions, décisions, critiques aux conseils de classe et d'école, gestion du plan de travail, évaluation formatrice et socialisée.
La mise en situation de communication authentique fonde le raisonnement et l'esprit critique. Tout langage, oral, écrit, artistique, mathématique, corporel, est valorisé sans hiérarchisation des disciplines. Dynamisation du potentiel et de la créativité de l'élève.	Texte libre, activités créatrices, correspondance interscolaire, journal, exposés, albums thématiques, recherches mathématiques, réflexion philosophique et scientifique, quoi-de-neuf, quoi-de-neuf dans le monde, où l'intellectuel interagit avec l'émotionnel et l'individuel avec le collectif.

Règles de vie dans l'école

Je respecte l'environnement....

1. Je jette mes déchets à la poubelle et je laisse les toilettes propres.
2. Je n'endommage pas le matériel
3. Je prends soin des fleurs, des plantes et des arbres.

Je respecte les limites....

4. Je reste dans les limites de la récréation.

Je respecte le moment du repas....

5. Je ne joue pas avec la nourriture ou avec l'eau.
6. Je ne me lève pas et ne quitte pas la table avant la fin du repas.
7. Je parle, je ne crie pas.
8. Je n'apporte pas de boissons ou de nourriture personnelle à table (sauf si je suis un régime.)

Je me déplace dans l'école....

9. Je mets mes pantoufles.
10. Je ne cours pas.
11. J'entre et je sors par la porte principale.
12. Je sors à la récréation et je reste dehors jusqu'à la fin.
13. Je reste dans l'école pendant les heures de classe.
14. Je vais au bureau seulement accompagné d'un adulte.

Je me déplace en dehors de l'école....

15. J'attends la permission pour traverser la route.
16. Je reste dans le groupe / je ne dépasse pas le chef de file.
17. Je suis poli et je ne crie pas.

Je sais vivre avec les autres....

18. Je ne dis pas de vilains mots.
19. Je ne fais pas de gestes déplacés.
20. Je ne fais pas de bruits incongrus.